



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 277



Fondé en 2008 par Roy MAHFOUZ à Amiens, H2air est un producteur français indépendant d'électricité renouvelable, présent sur le développement, la construction, le raccordement, l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques.

Le groupe est un des fleurons français de l'électricité renouvelable, avec 8 agences en région. Il est présent également dans 4 autres pays : en Allemagne, au Liban, en Roumanie, en Tunisie.

Convaincu de la place centrale des territoires dans la transition écologique et l'importance de la souveraineté énergétique, H2air défend une approche de long-terme, prônant une massification de la production d'électricité renouvelable, en respectant l'environnement et les territoires.

H2air

29 rue des trois cailloux
80000 AMIENS
info@h2air.fr

Le point de vue d'H2air sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Alors que la France doit atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 en réorientant son mix énergétique vers une électricité décarbonée, elle est aujourd'hui le seul pays des 27 membres de l'Union européenne à avoir manqué les objectifs qu'elle s'est elle-même fixée dans sa précédente Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Aujourd'hui, la France ne produit pas assez d'électricité sur son territoire pour assurer durablement la sécurité de son approvisionnement. Plus que jamais, sa dépendance aux énergies fossiles et non renouvelables reste trop marquée. La transition de son mix énergétique est trop lente pour apporter une réponse au changement climatique et garantir des tarifs de l'énergie accessibles aux Français. La PPE 2025-2030, soumise à concertation avec la Stratégie nationale bas carbone, prévoit de maintenir l'actuel rythme pour l'éolien terrestre, accélère trop peu le développement photovoltaïque et ne prévoit pas un déploiement massif du stockage EnR.

Pourtant, ces technologies sûres et matures peuvent rapidement relever ces défis majeurs que sont la décarbonation et de la souveraineté.

Malgré une volonté politique indiquant soutenir leur déploiement, l'Etat entend poursuivre un développement trop timide sur les territoires. De nombreux blocages font craindre un effet ciseau : une fragilisation de la stratégie de la France vers la neutralité carbone et une menace sur la sécurité de nos approvisionnements en électricité, pourtant indispensable à la transformation durable de nos usages.

Des objectifs EnR ambitieux doivent s'accompagner de simplifications administratives, appliquées sur les territoires par les administrations déconcentrées.

Décarbonation et souveraineté énergétique : pour une massification de l'électricité renouvelable sur tous les territoires

1- *Le préjudiciable retard du déploiement de l'électricité renouvelable*

a- *Les objectifs EnR non atteints de la précédente PPE*

L'éolien terrestre et le photovoltaïque sont très en retard sur les objectifs fixés par précédente programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2023).

Les trois dernières années, marquées par la crise en Ukraine et ses conséquences, font craindre un coût environnemental réel, alors que notre objectif de neutralité carbone nous impose de passer de 60% à 40% d'énergie fossile dans notre mix énergétique d'ici à 2030.

Cela reste encore une fois maigre au regard de l'objectif inscrit dans la précédente PPE : la capacité installée devait passer de 8,4 GW en 2018 à 20,1 GW en 2023 (soit un semestre de retard) – et 75 GW selon les projections françaises pour 2035.

Si l'année 2023 a été une année record de production, le développement de l'éolien terrestre a un an et demi de retard par rapport aux objectifs 2023 fixés par la PPE. Pire, l'extension du parc éolien français ralentit en 2024, avec seulement 700 MW raccordés durant les 9 premiers mois.

Quant à la puissance des nouvelles installations photovoltaïques, celle-ci est en légère hausse et atteint 15,7 GWc. Le volume de production solaire actuelle équivaut à celui de trois réacteurs nucléaires, faisant de l'énergie solaire un contributeur significatif au bilan électrique de la France.

b- *Face à des besoins croissants en électricité*

Si les proportions varient, les tendances sur l'évolution du mix énergétique ne divergent pas et sont documentées. Quel que soit le mix électrique engagé, l'avenir énergétique de la France devra reposer en grande partie sur les énergies renouvelables pour

atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

A cela s'ajoute l'enjeu primordial de renforcement de souveraineté énergétique et industrielle, qui appelle à un accroissement sans précédent de la production de renouvelable. Selon le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la France doit viser une production renouvelable annuelle de l'ordre de 270 TWh au minimum d'ici 2035 – « et même davantage autour de 320 TWh » – pour satisfaire les besoins en électricité croissants au moyen d'une électricité bas-carbone et ainsi, répondre aux nouvelles ambitions de la France.

- Pour l'éolien terrestre, RTE évalue les besoins à 2,5 fois nos capacités actuelles dans le scénario qui lui serait le plus défavorable, à 4 fois dans le plus favorable.
- Pour le solaire, les marges de progression sont également très fortes, allant de fois 7 à fois 22.

Comme le rappelle RTE « *les délais effectifs ou projetés en l'état, l'autorisation puis la construction de champs d'éoliennes terrestres ou en mer, de fermes photovoltaïques, ou encore de nouveaux réacteurs nucléaires sont très longs, et renvoient l'essentiel des mises en service de ce qui serait décidé aujourd'hui au-delà de 2030. De tels délais ne sont pas compatibles avec l'ambition de réduire les émissions du pays.* ».

En outre, les derniers éléments fournis par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ANS) relatifs à la prolongation, hypothétique, d'une partie du parc nucléaire font craindre une grande fragilisation de nos capacités de production en électricité. L'ASN souligne, depuis plusieurs années, qu'il est indispensable de disposer de marges suffisantes dans le système électrique pour faire face à ce type de difficultés. Il y a donc urgence à accélérer le rythme de déploiement de l'électricité renouvelable.

La France traverse aujourd'hui un paradoxe. Alors que depuis deux ans l'équivalent de 10 GW en projets éoliens et solaires sont bloqués, les difficultés d'approvisionnement que nous avons rencontrées suscite de réelles interrogations sur l'aptitude de la France à assurer la sécurité de ses approvisionnements à moyen-long terme dans un contexte de besoins croissants en électricité.

Facilement raccordables, ces parcs éoliens et photovoltaïques représentent des solutions

accessibles, concrètes et à portée de main.

c. Pour des objectifs éoliens et solaires plus ambitieux

La présente trajectoire soumise à consultation ambitionne de « *passer d'une énergie 60 % carbonée en 2022 à une énergie 60 % décarbonée en 2030* ». Pour y parvenir, la France compte s'appuyer sur la réduction de la consommation d'énergie (sobriété, efficacité), le développement du nucléaire et des énergies renouvelables.

L'objectif du photovoltaïque est fixé à 65 TWh en 2030, soit plus de trois fois le volume actuel. Parmi les installations solaires privilégiées, seuls 35 % seraient installées au sol. H2air préconise de monter *a minima* à 50 %, considérant les limites de gisement des autres types d'installations.

Très en retard, l'éolien offshore doit passer de 1 TWh en 2022 à 14 TWh en 2030, puis 70 TWh en 2035. Moins ambitieux, il est proposé de maintenir le rythme de développement actuel de l'éolien terrestre, c'est-à-dire un rythme très lent : l'objectif reste à 64 TWh contre 38 TWh en 2022. H2air déplore non seulement cette timide ambition, mais pointe également la lenteur des instructions et des raccordements sur le réseau.

2- Accélérer sur le solaire et l'éolien en s'assurant de la mise en œuvre effective des objectifs

Comme pour les raccordements, les procédures de demandes d'autorisation environnementale pour l'éolien terrestre ou les demandes de permis pour les projets photovoltaïques, H2air constate et déplore un ralentissement général des instructions par les services de l'Etat. Il convient de leur octroyer davantage de moyens humains et de se pencher sur la simplification administrative en s'inspirant des bonnes pratiques européennes.

En effet, la loi APER n'a pas du tout permis d'accélérer dans les territoires, tandis que le décret agrivoltaïque a mis en place un cadre trop rigide, notamment avec l'avis conforme des CDPNAF. Par ailleurs, des doctrines ou des chartes départementales limitent le déploiement de projets photovoltaïques conçus pour et avec le monde agricole.

La PPE et la SNBC constituent des échéances structurantes pour la trajectoire énergétique de notre pays. Elles se doivent de répondre aux besoins d'électrification des usages, d'apporter de la stabilité et une vision suffisante pour l'avenir énergétique de la France, si nous souhaitons favoriser l'émergence d'une filière industrielle des énergies renouvelables en France et en Europe.

La régionalisation de la PPE sera déterminante pour une bonne application des mesures programmatiques. En cela, l'accélération du renouvelable ne pourra se faire sans une homogénéisation des pratiques d'instruction.

Sur le terrain, les différences d'appréciation selon les territoires et les administrations sont nombreuses et préjudiciables. Les critères d'évaluation, et parfois même les circulaires, ne sont pas utilisés de la même manière selon les départements. Lorsqu'un dossier est finalement autorisé, le contrôle de l'Etat est parfois insuffisant et ne permet pas un déploiement correct. Jusqu'à présent, l'articulation entre les objectifs fixés par l'Etat, leur suivi par les services déconcentrés et la place des collectivités souffrent de contradictions et d'un manque de dialogue.

Au-delà, H2air constate et regrette le renforcement de contraintes aéronautiques qui, levées, pourraient libérer de grandes zones afin de répartir les parcs éoliens dans des zones gelées actuellement.

L'un des enseignements de RTE porte sur l'enjeu d'occupation de l'espace et de limitation des usages par le développement des énergies renouvelables et pour lequel l'opérateur « n'identifie aucun problème structurel [...] même si des tensions sont susceptibles de survenir dans certaines régions ». Récemment, RTE rappelait par exemple que, l'éolien terrestre faisant l'objet de critiques régulières, les porteurs de projets faisaient quasi-systématiquement face à des contentieux, ralentissant l'octroi des autorisations pour de nouvelles installations.

Cette surface utilisée par des infrastructures énergétiques ne devrait pas conduire à une forte imperméabilisation et artificialisation des surfaces :

- à horizon 2050, les surfaces artificialisées dédiées au système électrique ne représenteront que 20 000 à 30 000 hectares, contre plus d'un million pour le réseau routier ;

- faciliter la reconversion de friches industrielles pour contribuer à l'objectif de « zéro artificialisation nette » ;
- faciliter le recours à la co-activité des zones d'implantation, où de nombreux usages agricoles sont possibles.

PARMI NOS PROPOSITIONS

Recommandation n°1 : assurer une déclinaison territoriale de la programmation pluriannuelle de l'énergie, avec un suivi régulier et contraignant de l'avancement des indicateurs entre administration centrale et services déconcentrés de l'Etat.

Recommandation n°2 : faciliter le dialogue avec le ministère des Armées et les solutions pour cohabiter avec les activités militaires, afin de mieux répartir les parcs éoliens sur le territoire.

Recommandation n°3 : favoriser l'installation de grandes éoliennes les plus efficaces sur le marché en simplifiant les demandes de renouvellement des parcs en service.

Recommandation n°4 : amender la loi littoral de façon à ne plus considérer les installations photovoltaïques comme de l'urbanisation.

Recommandations n°5 : instaurer un dispositif fiscal incitatif pour les entreprises utilisatrices de technologies « énergies renouvelables » produites en France ou dans l'Union européenne. Mettre en place un cadre réglementaire incitatif stable qui accompagne le déploiement de la transition énergétique pour les industriels qui viennent produire les composants en France.

Conclusion

Pour accélérer la transition écologique des territoires, l'ensemble des parties prenantes publiques (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, administration centrale) et privées (industriels, développeurs, constructeurs, exploitants et monde agricole) doivent davantage collaborer. Une meilleure articulation entre la stratégie (PNACC, SNBC, PPE) et sa mise en œuvre opérationnelle est aujourd'hui essentielle pour atteindre des objectifs EnR que H2air souhaite plus ambitieux.

H2air juge indispensable d'accélérer le déploiement de l'électricité renouvelable en changeant de méthode : en assurant la stabilité des objectifs dans le temps, la cohérence et le suivi contraignant dans leur mise en œuvre.

Au-delà, il est nécessaire de coupler le développement plus ambitieux de l'électricité renouvelable par le soutien de solutions de stockage.